

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2022
Séance du 7 décembre 2022**

N° 22

**Objet : Demande d'aide
financière auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence dans le cadre
du Contrat de Solidarité
Territoriale 2021-2023 -
Réhabilitation de la station
d'épuration de Verdaches**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-neuf du mois de novembre 2022, s'est réuni à la salle des fêtes de Château-Arnoux-Saint-Auban, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Est nommé secrétaire de séance : BAILLE Denis

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CHABAL CALVI Nadia (jusqu'au rapport n° 36), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, KUHN Francis, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 19), REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetitia
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à PAUL Gilles

Etaient représentés :

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie
CHABALIER Sandrine a donné pouvoir à ARBOUX-TROMEL Corinne
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à PELESTOR Michel
HONNORAT Michelle a donné pouvoir à DE SOUZA Benoit
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
PAUL Gérard a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
PEREIRA Georges a donné pouvoir à KHUN Francis
PIERI Bernard a donné pouvoir à MOULARD Damien
QUENETTE Pascale a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à REBOUL Childéric
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à FIAERT Claude
TOUSSAINT Carole a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Etaient excusés :

AUZET Guy	CHALVET Gilles	FLORES Sylvain	PAIRE Marie Claude
BASSET Françoise	COCHET Brigitte	GRAVIERE Remy	PRIMITERRA Geneviève
BOGHOSSIAN Alex	CROZALS Florent	JOUVES Marc	RISSO Gilbert
BOURJAC Jean Marie	FIGUIERE Marie José	LAQUET Laura	UGHETTO Wendy

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

La station d'épuration de Verdaches est une filière compacte Eparco de 300 Equivalents-Habitants, mise en service en 2002. Le système de traitement défaillant entraîne une non-conformité du rejet des eaux depuis plusieurs années.

Par arrêté préfectoral n°2019-310-003 du 6 novembre 2019, la Direction Départementale des Territoires a mis en demeure la Commune de Verdaches, ancien gestionnaire de l'ouvrage, de mettre en conformité le système d'assainissement pour remédier aux non-conformités, dysfonctionnements et carences de cet ouvrage.

Provence Alpes Agglomération a confié une mission à IT04 visant sa réhabilitation fonctionnelle. La constatation de problèmes récurrents sur la station actuelle a amené à la décision de repenser certaines parties du système de traitement, afin de permettre une épuration fiable des eaux usées du village jusqu'à l'engagement d'un projet de renouvellement total dans quelques années si nécessaire.

Les travaux de réhabilitation consisteront principalement à la création d'un poste de relevage, au remplacement des filtres à sables en 2^{ème} étage par des lits plantés de roseaux, à la création d'un canal de mesures, à la fourniture et pose d'une armoire électrique et d'une télétransmission.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 50 000 € HT, financé sur le budget annexe de l'assainissement.

Ces travaux sont inscrits au contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes de Haute Provence, et font l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre du contrat Zone de Revitalisation Rurale 2021-2023 ; cette dernière aide a été attribuée.

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon le plan de financement suivant :

Dépenses € HT	Total HT	Recettes € HT	Taux	Montant
Réhabilitation de la station d'épuration	50 000 €	Subvention AERMC - ZRR 2021-2023	50%	25 000 €
		Subvention Département 04 - CDST 2021-23	20%	10 000 €
		Auto-financement	30%	15 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	100%	50 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022.

Il vous est demandé :

- D'ATTESTER de la libre disposition des terrains ;
- D'APPROUVER le plan de financement pour un montant de 50 000 € HT ;
- D'AUTORISER Madame la Présidente ou son représentant à solliciter une subvention de 10 000 € auprès du Département et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Baille".

Denis BAILLE

PUBLIE LE :

15 DEC. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20221207-22_07122022